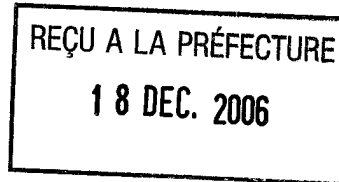


N° CG 2007/I - 1<sup>er</sup>/07  
Séance du 15 DEC. 2006



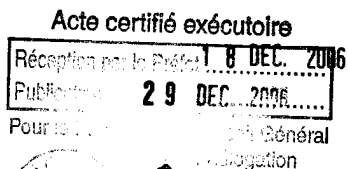
**MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES  
GESTION BUDGETAIRE**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi 2005-12 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 28 novembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Prend acte de la création d'un budget propre pour le GIP-MDPH,
- ❖ Décide de contribuer à hauteur de 1,2 M€ en 2007 au fonctionnement du GIP-MDPH.



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions